

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU BUREAU  
D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR  
L'ENVIRONNEMENT

PAR

MONSIEUR GERMAIN TREMBLAY

---

Le 3 avril 2012

# Camp aux 3 Huards



**Présentation au BAPE  
Avril 2012**

# Agenda de la présentation

1. Objectifs de la présentation
2. Visite guidée / Historique
3. Impact du projet
4. Mesures d'atténuation/Relocalisation
5. Conclusion et recommandations

# 1. Objectifs de la présentation

Démontrer aux membres du BAPE:

1. Que le projet du parc éolien modifie, change définitivement le cadre naturel du milieu et compte tenu de l'importance des impacts négatifs ceci remet en question la justification de posséder un camp de chasse et pêche dans le secteur du « Lac Georges ».
2. Que des mesures d'atténuation et de relocalisation doivent être mises en place par les représentants du MRNF et/ou de la MRC du Fjord et que celles-ci soient contenues dans le rapport du BAPE

## 2. Visite guidée aux membres du BAPE





































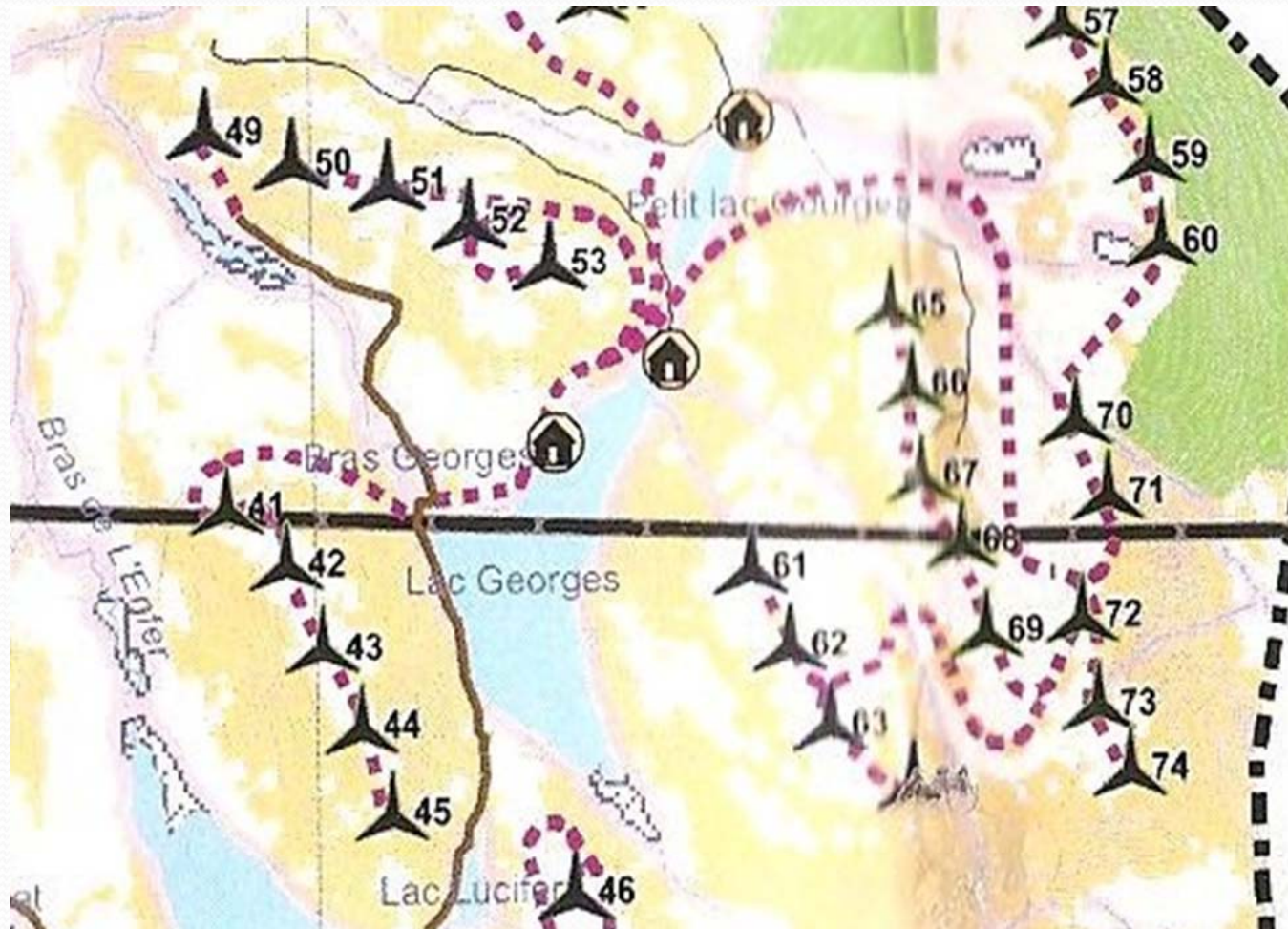
































## 2. Historique

- Nous avons un camp de chasse et pêche au Lac Georges depuis 45 ans...Secteur de choix: borné par les limites du Parc des Laurentides. Le plus grand lac de la ZEC Mars-Moulin, secteur isolé...
- En 2007, pris une décision...
  - Retour
  - Profiter de notre camp de chasse et pêche
  - Construction d'une maison à Laterrière→Sentiers
  - Préparer notre retraite
- Au cours des 6 dernières années→Rénovations et investissement de \$70 000.00
- En 2008 annonce que le projet proposé par Énergie Saint-Laurent est accepté...

## 2. Historique (suite)

Le projet d'Énergie Saint-Laurent est accepté

M. Charest: « ...le site choisi aura peu d'impact sur la population et dans l'approbation du projet final nous nous assurerons que les personnes et groupes d'intérêt concernés seront écoutés et seront traités avec diligence... »



**Diligence: Avec promptitude, empressement, respect et zèle...  
Nous l'avons cru!**

## 2. Historique (suite)

- En toute sincérité:
  - Pas d'accord... et c'est normal. Syndrome « pas dans ma cour » ...
  - Par contre... je comprends le choix
- Depuis 2008, avec le promoteur:
  - Plusieurs rencontres et discussions pour des mesures d'atténuation
- Le promoteur a fait preuve d'ouverture:
  - Modifié le tracé des chemins d'accès
  - Déplacé des éoliennes
  - Offre d'amélioration des chemins
- **CEPENDANT IL Y A DES ÉVIDENCES:**
  - La mission de l'entreprise: \$\$ Avec le vent
  - Les éoliennes... il doit les placer au meilleur endroit
- Le promoteur est limité dans ses possibilités de mesures d'atténuation. Ex.: proposer une relocalisation. Ne relève pas de son autorité



## 2. Historique (suite)

- C'est le gouvernement du Québec:
  - Demande de proposition de parc éolien
  - 13.2¢ VS 2.4¢
  - "Donne" la montagne des Conscrits
  - MRNF...a assurément autorisé Énergie Saint-Laurent
  - Chevauchement de 2 MRC: profiter des taxes et redevances
- En définitive, ce projet a des impacts négatifs et innacceptables à notre égard



# 3. Impacts



- À partir de mon camp et territoire de chasse, je verrai directement entre 14 et 22 éoliennes de 700 mètres à 1 Km
  - Sur une distance de 2 Km: 29 éoliennes
  - Sur 4 Km<sup>2</sup>: concentration de 29 éoliennes + déboisement et chemins d'accès
  - Vous êtes à même de constater: Photos

Le milieu naturel sera à tout jamais modifié de façon importante et permanente

- Impact visuel, sonore et modification faunique majeure: posséder un camp de chasse et pêche dans un parc éolien

# 3. Impacts (suite)

- Valeur marchande diminuée
  - Les offres se font rares... et à 2 occasions, refus d'achat
  - Étude (8.2) ne s'applique pas / contexte différent / SVP
  - GBS: Modification majeure du milieu. Ex.: Dans un quartier: usine, autoroute
  - La valeur de notre investissement (\$70 000.00) et de nos 6 ans de travail réduit à presque rien

Ce projet désorganise notre vie et notre plan de retraite... Merci beaucoup!!! Après réflexion, il ne reste qu'une seule solution...



## 4. Mesures d'atténuation/ Relocalisation

- Ces faits doivent être portés à votre connaissance:
  - En 5 ans, aucun représentant du MRNF et de la MRC n'a daigné communiquer avec nous...
  - J'avais la conviction...qu'ils nous représentaient.
  - Pourtant, ils me connaissent... Taxes, bail.
  - Appels téléphoniques...votre inquiétude à mon égard
  - Aucune communication et rencontre...Faut solliciter
  - Ils ont des responsabilités...



© Can Stock Photo - csp3488647

## 4. Mesures d'atténuation / Relocalisation (suite)

- Notre seule mesure d'atténuation **envisageable**, c'est une relocalisation:
  - Demande par écrit auprès du MRNF:
    - Refus de se positionner: "... sur des éléments appréhendés"
    - Il y a des évidences dans la vie. 5 ans que le projet est annoncé. Des études de faisabilité...
    - ...Nouvelle demande de notre part: "Si le projet se réalise"...
    - Le comble du ridicule: "...M. Tremblay et Mme St-Gelais, les **règles de relocalisation internes** exigent de libérer l'ancien emplacement et de le remettre en état en enlevant tous les bâtiments et dépendances"

## 4. Mesures d'atténuation / Relocalisation (suite)

- Donc, si le camp a une valeur exemple de \$75/\$100 000.00, cela devient le coût de la relocalisation...Perte sur l'investissement initial et investissement d'un autre \$100 000.00 pour se reconstruire...Si le ridicule ne tue pas...\$200 000.00
  - Projet demandé par le gouvernement et autorisé par le MRNF et la MRC...Maryse St-Gelais et Germain Tremblay n'ont pas fait de demande pour un parc éolien...
  - Annuellement, il y a des relocalisations...
  - Les règles de relocalisation sont internes et différentes d'une région à l'autre. C'est du cas par cas

**Projet majeur... Plus gros parc éolien en Amérique du Nord, les façons d'agir doivent s'ajuster...**

## 4. Mesures d'atténuation / Relocalisation (suite)

- Les règles et le code de conduite dans les projets majeurs sont connues: Ex.: Quai Ville de la Baie (Dédommagement monétaire, support, terrain, etc.)
- Pourtant, il me semble: MRC \$500 000.00 de taxes...10/12 villégiateurs
- Pourtant, des ressources et \$\$\$ pour la grive de Becknell...10/12 villégiateurs
- Pourtant...



réserve des laurentides

Julien Cabana @

Journal de Québec, Publié le: dimanche  
19 septembre 2010, 23H54

Les Hurons construisent des chalets  
illégaux



**40 Chalets de construits sous les yeux  
du MRNF et dans l'illégalité  
À ce jour, aucune décision n'a exigé  
leur démolition  
François Dupuis...négoce  
Si...**



## 5. Conclusion et recommandations

- Que le MRNF applique une politique de relocalisation en tenant compte de l'importance et de l'impact de ce projet
- Que nous puissions trouver profit de la vente de notre camp de chasse et pêche
- Que le ou les endroits proposés par le MRNF soient le reflet ou de qualité supérieure à l'endroit où nous étions installés depuis 44 ans.
- Que le projet du parc éolien ne puisse débuter tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas eu entente entre le MRNF et nous